

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021**

**DELIBERATION N°2021.00098**

**FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE -  
COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS - TRAVAUX DE RENOVATION  
ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE BARAILLERE**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 121

Nombre de présents : 95

Nombre de pouvoirs : 15

Nombre de voix : 110

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Nora BERROUKECHE,  
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Gilles BOUDARD, M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL,  
M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE,  
Mme Catherine CHAPARD, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE,  
M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, Mme Laura CINIERI,  
M. Germain COLLOMBET, M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA,  
M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marianne DELIAVAL,  
M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET,  
Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE, M. Frédéric DURAND,  
M. Jean DUVERGER, M. David FARA, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT,  
Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD,  
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,  
M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE,  
M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,  
M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET,  
M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, Mme Brigitte MASSON,  
Mme Nathalie MATRICON, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Yves MORAND  
représenté par Mme Christine HEYRAUD, Mme Solange MORERE,  
Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Tom PENTECOTE, M. Gaël PERDRIAU,  
Mme Marie-Jo PEREZ, Mme Nicole PEYCELON, Mme Christel PFISTER,  
M. Jean-Philippe PORCHEROT, Mme Clémence QUELENNEC, M. Ali RASFI,  
Mme Brigitte REGEFFE, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, Mme Nadia SEMACHE,  
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, M. Gilbert SOULIER,  
Mme Eveline SUZAT GIULIANI, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,

RECUEIL EN PREFECTURE  
Le 02 avril 2021

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24420770-20210325-02021000280

DATE DE STAMPAGE: 02 avril 2021

Mme Julie TOKHI, M. Daniel TORGUES, M. Jacques VALENTIN, Mme Laetitia VALENTIN,  
Mme Eliane VERGER LEGROS

**Pouvoirs :**

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,  
M. Jean-Pierre BERGER donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
Mme Audrey BERTHEAS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
Mme Jennifer BONJOUR donne pouvoir à M. David FARA,  
M. Christophe CHALAND donne pouvoir à Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,  
Mme Viviane COGNASSE donne pouvoir à M. Jordan DA SILVA,  
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Christophe FAVERJON donne pouvoir à M. Vincent BONY,  
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Christian JULIEN,  
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,  
M. Jacques GUARINOS donne pouvoir à M. Tom PENTECOTE,  
Mme Laurence RICCIARDI donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,  
M. Jean-Marc SARDAT donne pouvoir à M. Gilbert SOULIER  
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Lionel BOUCHER, M. Kamel BOUCHOU,  
M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Patrick MICHAUD, Mme Djida OUCHAOUA,  
M. Gilles PERACHE, M. Marc PETIT, M. Jean-Louis ROUSSET

**Secrétaire de Séance :**

M. Tom PENTECOTE

## **DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 25 MARS 2021**

### **FONDS DE CONCOURS TRANSITION ENERGETIQUE ET ECOLOGIQUE - COMMUNE DE SAINT-JEAN-BONNEFONDS - TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE MATERNELLE BARAILLERE**

#### **I. Fonctionnement du fonds de concours transition énergétique et écologique**

Par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015, Saint-Étienne Métropole a instauré un dispositif cadre d'intervention par fonds de concours à destination des communes, conformément à l'article L5216-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur la thématique de la transition énergétique et écologique.

L'assiette de calcul du fonds de concours à verser est définie à partir du montant restant réellement à charge de la commune après déduction de toutes les subventions. Sur cette base, le pourcentage maximum d'intervention est de 50 %.

La collectivité, maître d'ouvrage, doit également conserver une participation minimale de 20 % au projet d'investissement (article 76 de la loi n°2010-1563).

Les travaux d'amélioration de la performance énergétique et environnementale des bâtiments communaux existants, menés dans le cadre d'une réflexion globale portée sur l'ensemble du bâtiment (avec priorisation des travaux selon les gains énergétiques et environnementaux attendus), sont éligibles au dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique ».

Tout projet éligible peut bénéficier d'un taux d'intervention de base de 30 % du montant des dépenses éligibles ; ce taux peut être bonifié en fonction de la réponse du projet aux critères de développement durable suivants, pour être porté à 40 ou 50 % :

- énergie et eau (critère prioritaire) ;
- biodiversité et qualité de vie (critère prioritaire) ;
- intégration au site ;
- mobilité et accessibilité ;
- matériaux et filières ;
- cohésion et insertion sociales ;
- culture et participation.

En janvier 2020, la commune de Saint-Jean-Bonnefonds a sollicité le fonds de concours « Transition énergétique et écologique » pour les travaux d'installation d'une chaudière à condensation gaz naturel et d'une régulation intégrée, à l'école maternelle Baraillère, en vue d'améliorer la performance énergétique de l'établissement.

Par délibération n°2020.00087 du Bureau métropolitain du 14 février 2020, un délai supplémentaire jusqu'au 31 décembre 2020 a été accordé à la commune de Saint-Jean-Bonnefonds pour compléter sa demande, les éléments fournis n'étant pas suffisamment précis pour une instruction totale du dossier.

Par délibération n°2020.00386 du Conseil métropolitain du 03 décembre 2020, ce délai supplémentaire a été prolongé jusqu'au 30 juin 2021, en raison de la crise sanitaire liée à la Covid-19.

## **II. Le projet porté par la commune de Saint-Jean-Bonnefonds**

La commune de Saint-Jean-Bonnefonds a pour projet la rénovation énergétique de l'école maternelle Baraillère, avec l'installation d'une nouvelle chaudière à condensation gaz naturel en remplacement de l'ancienne chaudière vétuste, et la mise en place d'une régulation intégrée sur l'installation existante.

Le coût total d'opération est estimé à 11 499,00 € HT, intégralement éligible. Le taux d'intervention de Saint-Etienne Métropole pour ce projet est de 40 % maximum.

Dans le cadre du dispositif de fonds de concours « Transition énergétique et écologique », la commune de Saint-Jean-Bonnefonds s'est vue attribuer un montant maximum de fonds de concours de 66 000,00 €. A ce jour, une partie de cette enveloppe a déjà été attribuée à la commune. Le solde est de 2 263,75 €.

Comme suite à la demande de la commune, il est donc proposé une aide à hauteur de 2 263,75 € pour ce projet.

La commune n'a pas sollicité d'autres aides financières.

### **Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :**

- **autorise l'attribution d'un fonds de concours Transition énergétique et écologique à la commune de Saint-Jean-Bonnefonds pour les travaux de rénovation énergétique de l'école maternelle Baraillère d'un montant maximum de 2 263,75 € ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'attribution de ce fonds de concours ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 2041412 du budget Développement durable – destination DDCLIMAT de l'exercice 2021.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU